



**HAL**  
open science

## **Les expériences migratoires des Aussiedler : Regroupement familial et réseaux**

Bénédicte Michalon

► **To cite this version:**

Bénédicte Michalon. Les expériences migratoires des Aussiedler : Regroupement familial et réseaux. Revue Européenne des Migrations Internationales, 2013, 29 (3), pp.55-75. <10.4000/remi.6511>. <halshs-00921784>

**HAL Id: halshs-00921784**

**<https://shs.hal.science/halshs-00921784v1>**

Submitted on 21 Dec 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Les expériences migratoires des *Aussiedler* : Regroupement familial et réseaux

Bénédicte Michalon<sup>1</sup>

Paru dans : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2013, vol.29, n°3, pp.55-75.  
Attention : version avant édition finale. Des modifications mineures peuvent donc avoir été ajoutées au texte paru dans la revue.

### Résumé:

*La migration des Aussiedler venus de Roumanie est-elle ou non structurée par des réseaux de migrants ? Alors que peu de travaux en termes de « migration ethnique » ont formulé cette interrogation, il apparaît que l'émergence de ce flux, aux lendemains immédiats de la Seconde Guerre mondiale, relève en premier lieu d'une logique de regroupement familial, provoquée par l'arrivée en Allemagne de militaires et de déplacés de guerre. La dynamique migratoire précède donc les dispositions juridiques ad hoc qui viennent, dès 1953, lui donner une existence légale et la soutenir. En dépit de l'efficacité de cette politique, la migration nécessite, pour se maintenir dans le long terme, l'intervention de réseaux relationnels tissés entre la RFA et la Roumanie par les émigrés et leurs proches. Ces réseaux jouent tant dans le départ de Roumanie que dans l'implantation en Allemagne fédérale. Le vécu et les expériences des Aussiedler de Roumanie amènent finalement à conclure que cette migration repose très fortement sur les dynamiques relationnelles internes au groupe en migration. Plus largement, politique migratoire et réseaux se révèlent être des ressources complémentaires et imbriquées dans la mise en œuvre du projet migratoire.*

### Mots-clé:

*Aussiedler ; migration ethnique ; retour ; politique migratoire ; expérience migratoire ; regroupement familial ; réseaux migratoires ; Allemagne ; Roumanie*

### *The Aussiedler migration experiences : Family reunification and networks*

### Abstract:

*Is the migration of Aussiedler from Romania structured by migrant networks, or not? Only a few researches based on the category of "ethnic migration" have asked this. Nevertheless, this migration flow, that appeared right after the Second World War, was from the beginning a process of family reunification, provoked by the arrival in Germany of soldiers and war expellees. The migration dynamics thus comes before the legal provisions of 1953, which legalize and support the migration. Despite this efficient policy, the migration needs, to be maintained, the networks bounded between FRG and Romania by the emigrants and their relatives. They help to leave Romania as well as to establish in West Germany. We can conclude that the migration of Aussiedler from Romania very strongly rests on the relations*

---

<sup>1</sup> Chargée de recherche Cnrs, ADESS (UMR 5185), Maison des Suds, 12 Esplanade des Antilles, 33607 Pessac, [b.michalon@ades.cnrs.fr](mailto:b.michalon@ades.cnrs.fr)

*within the migrant group. More generally, migration policy and networks appear as complementary and intertwined resources for implementing a migration project.*

*Key-words:*

*Aussiedler ; ethnic migration ; return migration ; migration policy ; migration experience ; family reunification ; migration networks ; Germany ; Romania*

L'Allemagne est souvent citée comme un cas archétypal d'État possédant une politique dédiée à des populations réputées lui être liées, membres des minorités dites « allemandes » d'Europe centrale, orientale et de l'ancienne Union soviétique. Cette politique se décline en deux volets, l'un destiné à encadrer l'immigration de ces Allemands des pays ex-communistes qui, une fois arrivés en Allemagne, sont appelés *Aussiedler* (ou *Spätaussiedler* depuis 1993), l'autre à leur apporter un soutien économique, culturel et diplomatique dans leur pays d'origine. Fréquemment étiquetée comme « migration ethnique » ou migration de « retour », la question de l'appartenance et l'existence d'une politique migratoire spécifique permettent de rapprocher l'immigration des *Aussiedler* des migrations définies comme « nationales » ou de rapatriement. Mais la nature du lien entre l'Allemagne et ces populations, et les motivations de la politique migratoire, sont cependant l'objet de lectures très diversifiées. Un premier corpus prend l'ethnicité ou l'ascendance comme facteur explicatif premier. La migration des *Aussiedler* serait une manifestation de la nature ethnique de la nation allemande. Cette interprétation, très répandue, repose sur une appréhension ethnocentriste de la nation allemande, fréquemment opposée au modèle de la nation sur contrat « à la française ». Outre que cette conception a été remise en question (Noiriel, 2001 ; Schnapper, 1994), elle introduit une filiation linéaire entre la nature supposée ethnique de la nation allemande et le dispositif migratoire créé à l'attention des *Aussiedler* (Joppke et Rozenhek, 2009). Le cadre politique et juridique mis en place par la République fédérale serait ainsi forcément ethnique puisque l'État allemand le serait lui-même (voir par ex. Feldblum, 1998 ; Münz et Ohliger, 1998 ; Münz et Ohliger, 2003 ; Wolff, 2002). Réfutant ce type d'analyse, d'autres travaux mettent en avant des interprétations économiques. R. Brubaker avance que cette migration repose sur le développement économique de l'Allemagne, vue comme « *un riche marché du travail, un État providence généreux, et une démocratie exemplaire, stable et libérale* » (Brubaker, 1998 : 1056). La migration y est cependant justifiée par des arguments ethniques ; la loi d'immigration constituant un « *mythe légal du rapatriement* » (*ibidem* : 1053). L'argumentation conteste le fait que l'ethnicité puisse être une catégorie signifiante et avance l'idée d'une identification réinventée, voire inventée, pour l'occasion, en réponse à l'ethnicité « officielle » utilisée dans la loi encadrant l'immigration des *Aussiedler* (*ibidem* : 1050). T. Tsuda pose, pour sa part, le postulat que ce sont des motivations économiques qui sous-tendent les migrations ethniques, et associe celles-ci aux migrations de travail. Pourtant, il attribue un rôle important à l'ethnicité, puisque ce sont pour lui « *les liens et affinités ethniques qui orientent le flux migratoire vers le pays d'origine ethnique* » (Tsuda, 2009 : 21) et qui, paradoxalement, jouent aussi un rôle central dans les difficultés d'intégration rencontrées *a posteriori* (*ibidem*, p.323). Enfin, d'autres auteurs concentrent leur attention sur les politiques migratoires. C. Joppke explore les liens entre ces politiques et l'État moderne pour démontrer que, loin d'être l'apanage des seules nations dites « ethniques », ce type de migration concerne un grand nombre d'États et s'inscrit dans le temps long des politiques migratoires. Ce qui varie d'un État à l'autre, c'est la manière dont l'ethnicité intervient dans le dispositif législatif *ad hoc*, et, par suite, la compatibilité de ce dernier avec les principes de neutralité et d'égalité que l'État moderne est censé garantir à chacun de ses citoyens et

habitants (Joppke, 2005). Bien souvent, le regard déployé sur les migrations des *Aussiedler*, comme sur d'autres migrations ethniques, présente un caractère quelque peu « surplombant », centré sur le cadre légal et le contexte géopolitique dans lequel elles se déroulent. Peu de recherches sont consacrées aux actions des migrants. Les quelques travaux abordant les réseaux migratoires chez les *Aussiedler* traitent de leur rôle dans l'intégration des nouveaux arrivants dans la société et l'économie allemandes (Bauer et Zimmermann 1997 ; Dietz, 1999 ; Hofmann, Bürkner et Heller, 1992 ; Koller, 1997 ; Thränhardt, 2000). R. Brubaker avance quant à lui que si les réseaux interviennent, leur action est limitée par la politique migratoire, et les dispositifs d'accès à la citoyenneté allemande et de protection sociale (Brubaker, 1998 : 1053).

Étudiant l'immigration en Allemagne fédérale de membres des minorités allemandes de Roumanie, notre objectif sera ici de continuer à déplacer le regard, à quitter la gestion rationnelle et administrative du flux pour centrer la réflexion sur les expériences des migrants, sur leurs pratiques de mobilité, leurs vécus, leurs discours afin d'interroger la manière dont les migrants allemands de Roumanie « font » avec la politique qui leur est dédiée<sup>2</sup>. Nous analyserons l'évolution de cette migration au cours des cinquante dernières années à travers ses dynamiques internes. Une phase dominée par le regroupement familial précède l'émergence de réseaux migratoires (Massey *et al.*, 1993), lesquels sous-tendent le flux pendant les décennies suivantes et guident les modalités d'implantation des nouveaux arrivants en République fédérale. Nous mettrons ainsi au jour combien les réseaux migratoires, anciens, structurent de façon déterminante la migration actuelle.

## **I/ Une logique de regroupement familial à l'origine de la migration des *Aussiedler***

La politique d'accueil des *Aussiedler* est une conséquence directe de la Seconde Guerre mondiale. Elle succède au « transfert »<sup>3</sup> de douze millions d'Allemands d'Europe centrale et orientale décidé par les Alliés en 1945, aux termes de l'accord de Potsdam. Représentant environ 20 % de la population du nouvel État allemand<sup>4</sup>, une place leur est attribuée par les forces américaines et britanniques dans les comités de décision des actions des forces occupées – et ce afin d'éviter leur éventuelle radicalisation politique (Lévy, 2002). Leurs représentants acquièrent rapidement un poids politique important, et les institutions publiques comptent un grand nombre de fonctionnaires issus de ces minorités. Dans un tel contexte, également sous-tendu par l'affrontement Est-Ouest, la question du soutien de la RFA aux dites minorités devint un enjeu politique majeur. Elle se traduisit par des réformes législatives visant l'intégration des *Vertriebene* et prévoyant des dispositions pour les trois à quatre millions d'Allemands vivant désormais dans les régimes communistes d'Europe et en URSS (Klekowski von Koppenfels, 2002a). La possibilité d'immigrer en RFA au titre des discriminations subies au nom de leur ethnicité<sup>5</sup> est la mesure-phare alors adoptée, au moyen de l'article 116 de la Loi fondamentale (*Grundgesetz*) de la RFA et surtout de la Loi Fédérale sur les expulsés et les réfugiés (*Bundesvertriebenen- und Flüchtlingsgesetz*, BVFG) de 1953.

<sup>2</sup> Le présent article repose sur un travail de doctorat mené entre 1998 et 2003 (Michalon, 2003c). La recherche empirique a été menée tant en Roumanie qu'en Allemagne entre 1998 et 2001, selon le principe de l'enquête multi-sites. Les données ici utilisées ont principalement été recueillies en Allemagne, dans trois localités d'implantation des immigrés allemands de Roumanie : Geretsried, Reutlingen et Ravensburg. La soixantaine de personnes interrogées a été jointe par le biais d'associations communautaires, seul moyen de les identifier puisque les *Aussiedler* obtiennent généralement la citoyenneté allemande peu après leur arrivée dans le pays et disparaissent alors des statistiques publiques.

<sup>3</sup> Déplacement de population appelé *Vertriebung* en allemand. Il donne lieu à l'utilisation du substantif *Vertriebene*, que l'on peut traduire par « déplacés ».

<sup>4</sup> Huit millions de personnes se sont installées en RFA, quatre autres en RDA.

<sup>5</sup> Il est fondamental de noter que cette immigration est justifiée non par l'ethnicité seule, mais par les discriminations subies du fait de celle-ci.

Si le dispositif législatif encadrant la migration de ces *Aussiedler* a été amplement analysé, l'émergence du flux a pour sa part fait l'objet de peu de travaux. Les trajectoires migratoires d'Allemands de Roumanie mettent pourtant en lumière l'importance du regroupement familial dans l'organisation de cette migration au cours du second vingtième siècle.

### *1/1. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les primo-migrants*

L'immigration débute dans l'immédiat après-guerre en suivant trois voies distinctes. La première ne concerne que quelques régions d'origine en Roumanie. Le pays étant entrée dans la guerre aux côtés du Troisième Reich, des troupes allemandes y sont stationnées jusqu'en 1944, date à laquelle il change de camp et se rapproche des Alliés. Les troupes allemandes se retirent et entraînent avec elles les membres de minorités allemandes de Bucovine, de Dobroudja et de Transylvanie du nord. Seul un faible nombre d'Allemands demeure dans ces régions roumaines, qui n'approvisionnent que de façon limitée le flux de *Aussiedler* vers la RFA. La deuxième modalité d'arrivée est celle des militaires ayant combattu aux côtés de l'Allemagne. Elle a davantage de poids que la première, puisqu'elle touche les deux groupes allemands de Roumanie principaux : les Saxons de Transylvanie et les Souabes du Banat. Ainsi, l'histoire migratoire de Monsieur S. débute avec la guerre : « *Je suis devenu soldat [de l'armée allemande] en 1940. Je le suis resté jusqu'en 1944. En 1944, j'ai été emprisonné en Italie. J'ai ensuite été transféré en Afrique, dans des prisons américaines, ils nous ont emmenés au Maroc et à Oran. Puis nous avons été transportés en bateau aux États-Unis ; j'y suis resté presque deux ans et j'ai été libéré à cause de mes blessures. Le trajet vers l'Allemagne passait par la France ; nous sommes arrivés au Havre, puis nous avons pris le train jusqu'à Paris et de là jusqu'en l'Allemagne (...). À ce moment-là, je me suis installé près de Hambourg et j'ai commencé à travailler. J'ai entendu parler de chez moi, je n'avais pas eu de nouvelles depuis longtemps, je ne savais pas ce qui se passait en Transylvanie, après que les Russes y sont arrivés. J'ai appris par ma famille que mon frère était à Munich. J'y suis donc allé (...). J'ai retrouvé mon frère et j'ai commencé à travailler ici, je suis serrurier de métier. Ensuite je me suis marié, j'ai construit cette maison moi-même, j'ai eu deux fils... Voilà. À partir de là, la vie s'est déroulée normalement* ». L'épouse de Monsieur S. est venue en Allemagne après sa déportation en Union soviétique. C'est la troisième voie d'arrivée en Allemagne dans l'immédiat après-guerre. A partir de janvier 1945 et jusqu'en 1949, de 360 000 à 500 000 Allemands de Pologne, des Pays baltes, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie, de Roumanie et de Bulgarie sont déportés en Union Soviétique (Weber *et al.*, 1995). Menée par les autorités soviétiques avec l'assentiment des États-Unis et de la Grande-Bretagne, cette déportation doit participer à la reconstruction de l'économie soviétique. Plus de 75 000 Allemands de Roumanie en âge d'activité rejoignent quelques quatre-vingt camps de travail en Ukraine et dans l'Oural en Russie. Puis, de 1945 à 1947, un quart des déportés libérés est acheminé par les autorités soviétiques en Allemagne, dans la zone occupée par l'URSS. La majorité d'entre eux passe dès que possible dans les régions occidentales du pays ; une petite partie revient en Roumanie et, jusqu'à la libération des déportés en 1949, les retours se font en direction de la Roumanie (Myß, 1993 ; Weber *et al.*, 1995).

« *Chez nous ça a commencé le 7 ou le 12 janvier 1945. Un policier est venu, un policier roumain et un Russe ; ils allaient de maison en maison, ils avaient déjà une liste des gens qui avaient le bon âge, entre 18 et 38 ans pour les femmes, et entre 18 et 45 ans pour les hommes. (...) Ensuite ils se sont tous regroupés et sont partis ensemble (...). Mon père était parmi eux. Beaucoup se sont cachés, à tel point qu'ils n'arrivaient plus à remplir leur liste, et du coup ils ont décidé d'organiser rapidement un nouveau convoi. Je devais y être. Nous nous sommes*

*cachés (...) dans un trou. Nous y étions à cinq ou six (...). Ils nous amenaient à manger la nuit en cachette, nous ne sortions que la nuit pour qu'on ne nous voit pas. Mais les Russes ont dit, telle et telle personne sont sur la liste, et j'ai dû sortir. (...) J'ai dû me préparer très vite (...), il y avait aussi ma sœur et ma tante (...). J'avais 17 ans, pas encore 18. (...) Ils nous ont rassemblés dans la mairie. Ensuite on nous a fait monter dans les wagons (...). De temps en temps les Russes passaient, ils ouvraient les portes et nous avions l'autorisation de sortir. (...) Nous avons voyagé pendant douze jours, puis nous sommes arrivés en Russie. (...) J'ai eu de la chance, j'ai travaillé à faire des briques. Nous étions un groupe, seulement des filles du Banat et de Transylvanie. (...) Tous les trois mois il y avait une visite médicale, et ceux qui étaient malades et faibles partaient. J'ai été malade une fois en hiver (...). Le médecin a écrit : "avec des problèmes cardiaques" ; du coup j'ai été sélectionnée pour le convoi. (...) J'ai préparé mes affaires et ensuite grâce à Dieu nous sommes partis. J'ai eu la chance qu'on ne me renvoie pas en Roumanie, le convoi a été envoyé vers Francfort-sur-l'Oder. Ensuite on nous a emmenés vers Leipzig. (...) Il y avait des Russes partout dans la rue, ce que nous n'aimions pas. Nous avons décidé de partir. C'était difficile aussi, nous devions dormir dehors etc. Ici [à Geretsried] nous sommes arrivés exactement le jour de la Saint-Nicolas, le 6 décembre 1947. Tout était démoli par les bombes, il n'y avait pas de lumière dans les rues, et c'est de cette manière que nous sommes arrivés chez un cousin. Nous n'avions pas de logement, pas de travail ; la plupart devait retourner dans un camp, mais le cousin nous a hébergés. Depuis je suis toujours ici ».* Les membres des familles de Monsieur et Madame S. immigrèrent finalement en RFA une vingtaine d'années plus tard en tant que *Aussiedler*, avec leur appui.

Le récit des S. n'est en rien exceptionnel ; nombre des interlocuteurs rencontrés lors de l'enquête sont arrivés en Allemagne dans des circonstances similaires, ou avaient des parents proches installés en Allemagne depuis la guerre, dont la présence a joué un rôle déterminant dans leur propre migration. Il apparaît donc, à la lumière de ces faits, que l'immigration allemande de Roumanie a débuté par l'installation en Allemagne d'anciens militaires et d'anciens déportés progressivement devenus les primo-migrants d'un mouvement étalé sur plus de cinquante années.

### *I/2. Emergence du regroupement familial*

Vint ensuite l'étape du regroupement familial. Cette modalité de déplacement s'avère déterminante : les *Aussiedler* de Roumanie disent généralement avoir émigré pour retrouver des membres de la famille élargie (jusqu'aux grands-parents, oncles et tantes), bien souvent arrivés en Allemagne pendant ou immédiatement après la guerre. W. M. a émigré de Sibiu en 1977 avec sa famille : « *en Roumanie nous avons tout ce dont nous avons besoin. Nous avons construit une maison en 1970, mon beau-père avait le terrain et ma femme était sa fille unique. Mais nous savions que plus tard nous partirions en Allemagne, et malgré cela nous nous sommes construits une maison. Et cette maison avait un beau jardin, nous avions une voiture, nous avions du travail, tout allait bien, y compris les relations avec nos collègues roumains* ». Il explique peu après les raisons de ce « *plus tard* » de l'émigration : « *nous avons déjà rempli le dossier depuis 1950 ; nous avons de la famille en Allemagne, la sœur de ma mère y vivait, et elle a déposé le dossier d'immigration pour nous. Nous avons alors compris que nous vivrions dans le futur en Allemagne.* ». Ainsi, toute sa vie en Roumanie a été marquée par l'attente du départ. Son discours est caractéristique des propos recueillis en Allemagne auprès de *Aussiedler* venus de Roumanie : dans les discours, le regroupement

familial est mis en avant pour justifier la décision d'émigrer<sup>6</sup>. La composante familiale de l'émigration fait de la perspective du départ une sorte de « bien » familial, transmis de génération en génération. L'attente imposée tant par les obstacles créés par les autorités roumaines que par la durée de l'examen des dossier en RFA a contribué à faire de l'émigration un horizon structurant la vie au quotidien.

Une fois installés en République fédérale, les immigrants incitent à leur tour leurs proches à quitter la Roumanie. Bien souvent, seul un des conjoints arrive à migrer, avec une autorisation d'émigration<sup>7</sup>, un visa de tourisme ou encore en passant la frontière clandestinement. Ainsi, M. S. obtient un visa de tourisme pour la RFA en 1973. Sur l'insistance de son oncle qui l'héberge, il finit par rester en Bavière et lance une procédure de regroupement familial, qui aboutit en 1975. Pendant ce temps, son épouse fait face aux ennuis engendrés par son départ : « *il y avait beaucoup d'hommes qui étaient restés ici [en Allemagne] ; à la fin, ils étaient 47. Mais ils avaient tous laissé leur famille là-bas [à Mediaș], leurs enfants, leurs femmes (...). Après six mois, on les convoquait à la police, on leur créait des ennuis, on leur disait : ton mari doit revenir. Ensuite, j'ai reçu l'autorisation de demander les papiers de sortie (...). Je suis allée seule au bureau des passeports à Sibiu ; c'était un des trois endroits où on pouvait demander l'autorisation de sortie. Le problème était que les femmes dont les époux étaient restés en Allemagne n'avaient pas le droit de travailler, elles étaient expropriées de tout. Si j'étais restée un mois de plus, j'aurais dû payer un loyer dans ma propre maison ! C'est seulement lorsque je suis arrivée ici que j'ai appris que nous avions été expropriés*<sup>8</sup> ». Faisant endurer aux familles les répressions les plus dures, les autorités roumaines ont rendu plus forte la décision de quitter le pays. Car émigrer ne relève pas de l'évidence ; la décision se négocie au sein de la cellule familiale. À partir des années 1950, ceux d'Allemagne peuvent occasionnellement obtenir l'autorisation de revenir au pays. Les parents et amis de Roumanie arrivent de temps à autre à décrocher un visa de touriste pour aller leur rendre visite. Ces déplacements, limités en nombre, participent néanmoins de manière cruciale à la densification de l'émigration. Les incitations passent aussi par des propos engageants sur la vie en Allemagne. L'essor économique du pays, un régime démocratique et le soutien apporté par le gouvernement fédéral aux *Aussiedler* sont les ingrédients de la valorisation de l'expérience migratoire par ceux qui sont déjà installés et qui, de façon très classique en migration, taisent les difficultés rencontrées. Ce discours positif ne doit cependant pas faire oublier que les primo-migrants ne le sont devenus que par la force des événements, et non à la suite d'un réel projet migratoire. Ceci les distingue de leurs successeurs.

Le projet de départ fait l'objet de négociations familiales parfois ardues. Madame B., après avoir insisté sur le fait que son époux et elle avaient de bonnes situations professionnelles en Roumanie, avoue qu'ils ont fini par céder aux pressions de leurs fils et ont émigré en 1977. Elle dit être partie « *pour les enfants* ». Ici encore, ce type de discours est fréquent. Madame Z. a, quant à elle, toujours incité son mari à déposer la demande d'émigration : ayant passé sa jeunesse en Autriche avec sa mère après qu'elles eurent été déportées, puis revenue quelques

---

<sup>6</sup> D'autres causalités de l'émigration sont également exposées dans les discours des migrants rencontrés : la dureté des conditions de vie en Roumanie communiste d'une part, le facteur national d'autre part. Ces trois causalités ne sont pas exclusives les unes des autres (Michalon 2003c).

<sup>7</sup> Pendant toute la période communiste les ressortissants roumains doivent obtenir une autorisation spécifique pour sortir de leur pays.

<sup>8</sup> Le Décret du Conseil d'Etat roumain nr.223 du 3 décembre 1974 sur la réglementation de la situation de certains biens (*Decret al Consiliului de Stat nr.223 din 3 decembrie 1974 privind reglementarea situației unor bunuri*) introduit l'expropriation des émigrants de Roumanie. Toute personne qui quitte le pays de manière légale est contrainte de vendre ses propriétés immobilières à l'Etat. Les contreparties financières versées sont de loin inférieures au prix effectif des propriétés confisquées. Les émigrants illégaux, eux, voient leurs biens nationalisés sans compensation financière : l'Etat confisque leurs propriétés au titre de dédommagement pour leur départ non autorisé. Cette mesure prévaut pour l'ensemble des émigrants à l'étranger (et non seulement pour les Allemands) jusqu'en 1989.

années en Transylvanie, elle a toujours souhaité réémigrer. Son époux insiste sur le fait qu'il ne lui a pourtant « *jamais promis d'émigrer* » et l'idée du départ ne s'est imposée que dans le compromis. La dimension domestique de l'émigration oblige les divers membres de la cellule familiale à trouver un accord avant de mettre la procédure en œuvre.

Ceux que l'on peut aujourd'hui identifier comme les primo-migrants ont très tôt œuvré pour recomposer leurs familles. La logique du regroupement familial a donc précédé la politique d'accueil des *Aussiedler*. Cette dernière a entériné un mouvement qui lui préexistait depuis plusieurs années déjà. La reconnaissance du paramètre familial de la migration n'aurait toutefois pas été possible si les primo-migrants et leurs proches ne s'étaient pas organisés en associations<sup>9</sup>, réclamant la création en leur faveur d'un droit au regroupement familial.

## II/ Un processus soutenu par des réseaux migratoires

Quelques auteurs ont déjà montré l'importance des réseaux au sein de la migration des *Aussiedler* (Bauer et Zimmermann 1997 ; Dietz, 1999 ; Hofmann, Bürkner et Heller, 1992 ; Thränhardt, 2000). Les Allemands de Roumanie semblent d'ailleurs être ceux qui sont le plus mobilisés ces ressources communautaires (Koller, 1997). Si l'objectif de ces travaux est en général de comprendre les modalités de leur intégration en Allemagne, on remarque aussi que l'ensemble du processus migratoire est concerné par l'action de ces structures relationnelles. S'il était suffisant de déposer un dossier auprès des autorités fédérales allemandes ou de parvenir en RFA pour être reconnu comme *Aussiedler*, le récit que font les Allemands de Roumanie rencontrés pendant l'enquête révèle cependant que le moment même de la migration, sa préparation et les premiers pas en Allemagne nécessitaient l'aide des réseaux établis entre les deux pays.

### II/1. Quand quitter la Roumanie communiste nécessite l'aide des émigrés

Les personnes interrogées rendent ainsi compte, *a posteriori*, d'un mode de vie organisé dans l'attente du départ. Pendant la période communiste, la migration vers l'Allemagne est généralement légale et fortement encadrée par les États de départ et d'accueil. La concrétisation du projet migratoire passe par la constitution d'un dossier de demande d'immigration en RFA. Après que l'Office Fédéral d'Administration (*Bundesverwaltungsamt*) a délibéré sur la requête, une notification est envoyée au candidat, qui doit déposer une demande d'autorisation d'émigration définitive auprès des autorités roumaines. Viennent alors les préparatifs concrets, dans lesquels les relations maintenues avec ceux qui vivent déjà en RFA jouent un rôle déterminant. Bien souvent l'émigration n'est possible que parce que les réseaux d'émigrés interviennent dans le processus, et soutiennent les candidats à l'émigration dans leur face-à-face avec les autorités roumaines<sup>10</sup>. Les difficultés de l'entreprise migratoire surgissent lorsque le candidat fait une demande de sortie du territoire roumain. Celle-ci requiert l'obtention d'une autorisation de départ définitif ou d'un visa de tourisme. Les obstacles que les autorités locales opposent à ces procédures

---

<sup>9</sup> Les associations d'immigrants allemands, nommées *Landsmannschaften*, apparaissent à la fin des années quarante. Elles ont une structure pyramidale, qui se compose des échelons nationaux, régionaux (au niveau des *Länder*) et locaux. Elles couvrent l'ensemble du territoire allemand occidental et sont organisées par région d'origine (Transylvanie, Banat, etc). A ces associations s'ajoutent des comités associatifs locaux (*Heimatortsgemeinschaften*), créés au niveau des localités de provenance des immigrés.

<sup>10</sup> Les propos qui suivent ne portent que sur les départs effectués entre 1947 et 1989. Après le renversement de N. Ceaușescu, la législation roumaine sur la circulation des personnes est libéralisée et alignée sur les normes internationales en la matière. Dès lors, la préparation du voyage change de modalité.

administratives relèvent avant tout de « chicanes » (« *Schikanen* »), selon les mots des émigrés : convocations multiples et sans objet, menaces d'emprisonnement ou de perte d'emploi, menaces sur les parents. P. W. narre ses entrevues houleuses avec la police d'un village des environs de Sibiu, en 1979 :

*« ils m'ont convoqué à la police, ils voulaient savoir pourquoi je veux aller en Allemagne, pourquoi je veux quitter le pays. Alors je leur ai tout raconté (...). Oh là là, qu'est-ce que j'ai eu comme terreur avec eux ! Ils ont crié, ils étaient six ou sept dans la commission, et moi tout seul. J'avais vraiment peur, à un moment ils m'ont frappé. Mais je ne leur ai dit que la vérité ! Un d'entre eux a dit : si vous ne vous calmez pas, nous avons des méthodes pour vous calmer. Je le sais que vous les avez, je leur ai répondu, vous me frappez à mort, vous m'amenez à la Securitate, vous me frappez à mort et ensuite il faut que je me calme ! Et tout d'un coup un autre a dit : vous voulez fuir illégalement ? Non, j'ai dit, je ne le ferai pas, même pas si vous me mettez sur la ligne de frontière, je ne ferai pas un pas. Je ne vous donnerai pas l'occasion de me tirer comme un lapin. Alors il a dit : est-ce qu'on tire sur les gens à la frontière ? ! Oh oh oh, j'ai dit, vous en avez déjà tué beaucoup à la frontière. Ils en ont tué, de ceux qui sont passé illégalement, ils en ont fusillé. C'est à cause de ça que j'ai dit, plus jamais, je ne reste plus chez vous ».* La suite se déroule à Sibiu même :

*« on allait toujours à l'audience, comme ils disent en roumain, chez ces bonzes de la police. Il y avait des centaines de personnes qui faisaient la queue ; chacun demandait l'autorisation du gouvernement roumain pour l'émigration, etc. Et il m'a reconnu là-bas, c'était un général gradé, un homme très brutal. Rentre, passe la porte, a-t-il dit. Je suis donc entré, et il a mis le journal devant moi. C'était souligné en rouge, un journal national roumain, et il avait souligné en rouge que Ceaușescu a fait un discours devant le Parlement et a dit que personne n'a plus le droit de quitter le pays. Personne n'a le droit de sortir du pays, chacun doit rester là où il est né. Et donc qu'il n'y avait plus de possibilité d'émigrer. J'avais déjà lu ça à la maison, c'était aussi dans le journal allemand. Je lui ai rendu le journal. Il a dit : tu as lu ? Oui, j'ai lu. Et qu'est-ce que tu en dis ? Oui, je dis, ça va, c'est juste, le camarade Ceaușescu a raison, mais j'ai appris la Constitution quand j'étais en septième classe, je lui dis, et dedans il est écrit : chaque citoyen roumain a le droit de se déplacer où il veut, et a le droit de dire ce qu'il veut. La liberté d'expression et de déplacement existe en Roumanie, d'après la Constitution. Alors il s'est mis à crier en roumain : sors d'ici, tu n'auras jamais ton passeport ! Je vais te prouver que tu n'auras jamais ton passeport ! Et tes os vont pourrir ici en Roumanie ! Bien, je dis, et je suis sorti. Le jour d'après, à six heures et demi du matin, la milice est venue chez moi. Un d'entre eux entre dans la maison et dit : tu dois aller tout de suite voir le général X. Qu'est-ce que je dois aller encore faire là-bas, j'y étais hier soir ? Je crois que tu vas avoir ton passeport, il y a quelque chose dans l'air. (...) J'ai pris le premier bus et je suis allé en ville, l'autre était à sa fenêtre, j'ai frappé. Il a ouvert la fenêtre. Ouais, il a dit, attends que je t'attrape... Et il a jeté les papiers par la fenêtre, remplis le truc et tu auras ton passeport. Il a ouvert la fenêtre et lancé les papiers. Ensuite il a fallu payer. Il a dit : va là-bas, il y a une filiale bancaire, tu payes, je ne sais plus combien il fallait payer. Tu remplis les papiers et tu me les ramènes. Bon, j'ai rempli tous les papiers à la maison. Puis on m'a téléphoné pour le passeport. Et là ça a commencé : il fallait les actes de naissance, les actes de décès et tout ce que tu as, pour chaque personne il fallait tout copier. Il fallait laisser les originaux là-bas, on devait aussi laisser la carte d'identité là-bas. Et il fallait à nouveau tout apporter, à nouveau attendre pour obtenir le passeport. Et pendant ce temps, tu liquidais tout ce que tu avais dans la maison ».* P. W. quitte finalement la Roumanie le 10 janvier 1980. L'émigration ne dépend donc pas seulement de la politique d'accueil mise en place par l'État ouest-allemand, mais aussi des capacités et possibilités individuelles de négociation avec les représentants locaux de l'appareil d'État roumain.

## II/2. « Débrouille » et arbitraire : les tractations financières au cœur de l'émigration

La soumission à l'appareil d'État ne représente qu'une facette de ces négociations. Les interlocuteurs mentionnent également les versements de pots-de-vin. Bien qu'illustrant les relations maintenues entre les émigrés et leurs proches demeurés en Roumanie, ces tractations financières ne sont que rarement évoquées par les recherches existantes. Selon A. Sterbling, depuis la fin des années 1970 au plus tard, les autorités roumaines locales et départementales encaissent systématiquement des pots-de-vin allant de 5 000 à 12 000 marks par personne, soit pour accepter d'enregistrer le dossier de demande de sortie du pays, soit pour accélérer la procédure (Sterbling, 1995). Face aux difficultés soulevées par le dépôt d'une demande d'autorisation de sortie, les candidats à l'émigration font intervenir les proches installés en RFA - voire les réseaux communautaires - afin de collecter la somme requise. Un convoyeur est mandaté pour l'acheminer en Roumanie. L'apport de devises étant strictement réglementé et contrôlé, ce sont souvent les délégués des associations qui s'en chargent, leurs fonctions associatives justifiant des voyages fréquents en Roumanie. L'argent est ensuite remis au candidat qui contracte par ce biais une dette auprès des émigrés qui le soutiennent. Les sommes sont considérables, de l'ordre de plusieurs milliers de marks par personne (une des familles rencontrées avait contracté une dette de 15 000 marks<sup>11</sup>). Le remboursement s'effectue après l'installation en Allemagne, et s'échelonne sur plusieurs années. L'opacité de la procédure rend cependant son aboutissement incertain et varie en fonction des périodes et des régions. Monsieur F. insiste sur les sinuosités de ces tractations : « *on a essayé de payer cet argent là où on pouvait. Le premier problème était d'avoir l'argent. Le deuxième était que quelqu'un accepte l'argent ; il fallait encore les prier pour que quelqu'un accepte. Vu notre situation à l'époque, mon père a dit : maintenant c'est fini, prends l'argent et sors, cette fois-ci nous faisons la demande d'émigration. C'était en 1986, à une époque où beaucoup ont payé d'après ce que je sais, peut-être que 95 % des gens ont payé, mais l'État roumain ne pouvait pas laisser tout le monde payer et certains ont pu passer quand même* ». De fait, seuls ceux ayant des ressources financières ou relationnelles peuvent partir avant 1989. Les arrivants de la décennie suivante sont bien souvent ceux qui n'ont pu, faute de ressources, obtenir auparavant le droit de quitter la Roumanie.

Il convient de différencier ces sommes informelles de celles remises à la Roumanie par le gouvernement de la RFA. Au terme d'un accord passé entre le chancelier Schmidt et le Président Ceaușescu en 1978, la Roumanie reçoit de l'État ouest-allemand 12 000 à 15 000 marks pour chaque Allemand immigré en Allemagne sous statut de *Aussiedler*. Il existe donc une double manne financière liée à l'émigration : l'une, officielle, issue de traités inter-étatiques, l'autre, souterraine, provenant des économies personnelles des candidats au départ ou des collectes organisées au sein de la communauté en RFA.

L'obtention du droit à quitter la Roumanie est ainsi une histoire de « débrouille » et d'arbitraire, plus que celle d'une émigration organisée, encadrée. Et si les approches en termes de migrations ethniques laissent croire à une gestion strictement rationnelle et administrative du flux par les gouvernements allemand et roumain, les récits révèlent de réelles stratégies migratoires et de contournement de la politique de fermeture de la Roumanie. Les réseaux y jouent un rôle souterrain mais prépondérant.

---

<sup>11</sup> À cette époque un mark vaut alors à peu près un *leu* roumain. Le revenu annuel du père de cette famille est de 45 000 *lei* environ ; les pots-de-vin représentent donc un tiers de son salaire annuel.

### *II/3. Une migration transformée sous le postcommunisme*

La chute du régime communiste n'a nullement mis un terme à l'action des réseaux. Après 1989, et en dépit d'importantes modifications du cadre législatif d'accueil des *Aussiedler*, ils continuent à intervenir dans le processus migratoire selon deux modalités : l'une dans le prolongement de la migration dite « ethnique », l'autre dans l'évolution des formes de celle-ci et sa mise en relation avec des migrations non ethniques.

L'émigration des Allemands de Roumanie connaît en effet une hausse spectaculaire entre 1989 et 1992 sous l'effet de deux causes combinées. D'une part, les relations maintenues entre les deux pays montrent toute leur efficacité et ceux d'Allemagne délivrent conseils, invitations, et accueillent les arrivants. Les mobilités se font souvent grâce à des visas touristiques, plus aisés à obtenir que le statut de *Aussiedler* ; les dossiers pour le statut de *Aussiedler* se déposent depuis l'Allemagne. D'autre part, la majorité des Allemands vivant en Roumanie détiennent déjà le précieux « ordre d'admission » (*Aufnahmebescheid*) de l'Office Fédéral allemand d'Administration, qui leur reconnaît la possibilité d'immigrer en Allemagne. Suite à la hausse très brutale du nombre d'arrivées à partir de l'année 1990, le gouvernement allemand introduit la Loi de règlement des conséquences de la guerre du 21 décembre 1992 (*Kriegsfolgenbereinigungsgesetz*) qui durcit sensiblement les conditions d'admission de ceux qui s'appellent désormais *Spätaussiedler* (les « *Aussiedler* tardifs »). Les conséquences sur les entrées en sont immédiates, celui-ci enregistrant dès lors un déclin très net. Les quelques 28 000 immigrants de Roumanie encore acceptés entre 1993 et 2011 (BAMF, 2013 : 62) doivent leur immigration au fait qu'ils détenaient déjà, pour la plupart d'entre eux, l'ordre d'admission. Comme l'a prévu cette loi, l'immigration touche à sa fin.

Toutefois, les réseaux continuent à participer de manière active à l'évolution des relations migratoires entre les deux pays. Celles-ci prennent en effet des formes nouvelles, qu'autorise la relative ouverture des frontières<sup>12</sup>. Il s'agit tout d'abord de circulations initiées par des Allemands de Roumanie, dont le domicile principal est en Allemagne. Ces mouvements s'accroissent lors des retours estivaux, des retraites, voire pour la restitution des biens nationalisés. La circulation migratoire résulte aussi d'activités économiques déployées par des entrepreneurs émigrés en Allemagne. La circulation est enfin celle des élites allemandes de Roumanie, dont des enseignants et prêtres, qui s'investissent par leurs activités en Roumanie, tout en conservant leurs attaches avec la République fédérale. Les mobilités postcommunistes prennent en second lieu la forme d'une migration temporaire de travail d'Allemands de Roumanie, vivant toujours dans leur pays d'origine, et non considérés par leurs proches comme des migrants. Dans ce cas-ci, le contrôle de l'accès à l'emploi par les réseaux migratoires oriente les parcours vers certaines branches d'activité (bâtiment, automobile, industrie textile) et vers de petites entreprises dirigées par des immigrés allemands de Roumanie. L'accès à l'emploi semble ici entièrement reposer sur la capacité, ou la volonté des émigrés, à aider leurs proches. À maintes reprises, les interlocuteurs rencontrés tant en Roumanie qu'en Allemagne ont souligné cette dépendance vis-à-vis de l'entraide communautaire. Ainsi, l'immigration est polarisée au niveau professionnel et semble demeurer dans les limites préétablies par les membres du réseau. Pourtant, ce type de mobilité de main-d'œuvre est grandement facilité par les accords sur les recrutements temporaires de

---

<sup>12</sup> Ces formes postcommunistes de mobilité des Allemands de Roumanie ont été analysées de manière plus extensive dans Michalon, 2003a ; Michalon, 2003b et Michalon 2009.

travailleurs roumains par des entreprises allemandes signés en 2000 par la Roumanie et la République Fédérale. Les Allemands de Roumanie peuvent par conséquent jouer sur plusieurs dispositifs législatifs et pratiquer différents types de mobilités. Ils contribuent ainsi à remettre en question les catégories d'analyse préétablies, en usant à la fois de la migration ethnique et de la migration de main-d'œuvre.

La troisième évolution connue par cette migration dite « ethnique » réside dans l'ouverture des réseaux au-delà du groupe catégorisé comme « allemand ». Outre leurs proches, les entrepreneurs allemands de Roumanie installés en Allemagne embauchent des travailleurs roumains indifféremment de leur catégorisation ethnique. La logique de « désethnicisation », à l'œuvre dans la politique migratoire allemande<sup>13</sup> (Joppke et Rozenhek, 2009 ; Klekowski von Koppenfels, 2002b ; Michalon, 2010), l'est aussi dans les pratiques et le fonctionnement interne de la migration des *Aussiedler*. Les réseaux de migrants s'avèrent donc jouer un rôle déterminant dans l'évolution postcommuniste des formes de mobilité. Une fois parvenus en Allemagne, les migrants s'appuient sur eux pour tirer parti au mieux des prestations sociales auxquelles ils ont droit.

### **III/ S'installer en Allemagne, mobiliser des réseaux relationnels**

La migration des *Aussiedler* est connue pour l'ampleur du dispositif de soutien social, professionnel et résidentiel aux nouveaux immigrants. Il serait pourtant une nouvelle fois réducteur de ne prendre en considération que les mesures institutionnelles d'aide, et d'occulter d'autres logiques à l'œuvre dans l'installation et l'insertion des immigrants dans la société allemande. Au cœur du flux depuis sa mise en place au sortir de la guerre, les réseaux migratoires interviennent aussi de façon cruciale en Allemagne. Trois domaines seront ici explorés, le choix du lieu de résidence, l'accès au logement et l'accès à l'emploi.

#### *III/1. Un choix du lieu d'installation très fortement lié aux implantations communautaires*

Le choix du lieu d'installation en Allemagne dépend fortement des réseaux tissés, ce qui se traduit par un phénomène de concentration à l'échelle des *Länder*. Avant 1991, les lieux d'établissement privilégiés des arrivants dépendaient de la proximité de la famille, d'amis, et d'autres membres de la communauté, tandis que les caractéristiques des marchés régionaux de l'emploi ne venaient qu'en deuxième position. Cet ordre des priorités se traduit par une préférence prononcée pour les régions méridionales du pays (Bavière et Bade-Wurtemberg), dans lesquelles de nombreux immigrants de Roumanie se sont installés pendant les décennies de l'après-guerre, et où le taux de chômage restait inférieur à la moyenne nationale (Hofmann, Heller, Bürkner, 1991 ; Sprink et Hellmann, 1989). Ces mêmes réseaux continuent à intervenir dans les toutes premières années du postcommunisme, ce que montre l'analyse des statistiques de répartition des nouveaux arrivants en 1992 (BMI, 2001). Cette année-là, les Allemands de Roumanie sont surreprésentés dans les deux *Länder* méridionaux de la nouvelle Allemagne réunifiée. Alors qu'ils constituent en moyenne 7,48 % des *Aussiedler* à l'échelle des régions fédérales, les taux atteignent 20,63 % pour la Bavière et 16,06 % pour le Bade-Wurtemberg. En 1992, les regroupements se font donc dans leurs « traditionnelles » régions d'installation. Ils sont en revanche sous-représentés dans tous les autres *Länder*. Les nouveaux arrivants continuent donc à rejoindre des proches déjà installés dans le sud du pays. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, comme évoqué ci-dessus, la majorité des

---

<sup>13</sup> Par « désethnicisation » on entend ici une remise en cause et un affaiblissement de la place attribuée à l'ethnicité dans le traitement politique de cette migration.

arrivants entre en Allemagne plusieurs années après avoir obtenu le droit d'immigrer et avoir été répartis sur le territoire fédéral.

Si les statistiques ne permettent pas de procéder à une analyse à plus grande échelle, l'enquête de terrain, les informations communiquées par les associations d'immigrés et certaines publications scientifiques (Oberpenning, 1999) révèlent l'existence de phénomènes de concentration locale, de Saxons de Transylvanie notamment, dans la commune de Wiehl-Drabenderhöhe en Rhénanie du nord-Westphalie par exemple. C'est également le cas des *Vertriebenenstädte*, les « villes de déplacés » allemands de la guerre. La ville de Geretsried, en Bavière, est connue pour être un lieu de forte concentration des Allemands de Roumanie. À la fin des années 1990, ils comptent pour plus du dixième de sa population.

Afin de limiter la concentration locale et régionale des *Aussiedler*, le gouvernement fédéral a mis au point un système de répartition géographique, qui prend sa source dans la loi de 1953 sur les expulsés et les réfugiés. Celle-ci organise l'accueil des arrivants et leur distribution entre les *Länder* grâce à un quota de répartition (Hofmann, Heller et Bürkner, 1991), mais qui ne limite pas la liberté de circulation des arrivants par la suite. Ceux-ci sont parvenus à se regrouper, notamment en Rhénanie du Nord-Westphalie, dans le Bade-Wurtemberg et à Hambourg. Le principe d'une répartition par quota est réaffirmé avec la Loi sur l'assignation de la résidence (*Wohnortzuweisungsgesetz*) de 1989, renouvelée en 1996 et restée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 afin de rééquilibrer la distribution spatiale des immigrants et le coût de leur prise en charge par les instances publiques. Les immigrants doivent accepter de s'installer pendant un délai fixé par la loi dans le *Land* et la commune qui leur sont indiqués, sous peine de perdre les prestations sociales auxquelles ils ont droit. Seuls peuvent y déroger ceux qui bénéficient du soutien de parents de premier degré, puis, plus tard, ceux qui peuvent prouver avoir trouvé un emploi et un logement ailleurs (Klekowski von Koppenfels, 2004). Cependant, l'entrée en vigueur de ce système de répartition n'a eu que peu d'effets sur la répartition des Allemands de Roumanie. L'analyse des données de 1999 (BMI, 2001) montre que, s'ils sont désormais peu nombreux parmi les *Spätaussiedler* (0,81% des arrivants, avec 855 personnes), ils s'orientent encore majoritairement vers les régions méridionales du pays (Bavière et Bade-Wurtemberg). Les logiques spatiales des réseaux migratoires sont toujours à l'œuvre et seulement peu affaiblies par l'introduction du quota de répartition régionale.

### *III/2. Activation et maintien des liens familiaux et communautaires par le logement*

Les premiers moments de la migration en Allemagne se déroulent dans des centres d'accueil spécifiques, dispersés sur le territoire fédéral. Les arrivants peuvent, jusqu'en 1992, choisir le lieu de leur résidence ultérieure, souvent connue avant même d'avoir quitté la Roumanie (Heller, Koch, 1987). Cette orientation précoce s'explique tant par l'efficacité des réseaux, par la localisation des centres d'accueil, et par les opportunités locales en matière d'emploi. Les réseaux s'appuient sur la vivacité du tissu économique local. Les causalités se croisent, mais les relations communautaires demeurent présentes et actives. Ainsi, monsieur F. quitte la Roumanie en 1979 et se retrouve avec deux compagnons dans le centre d'hébergement de Nuremberg. Un de ses amis a une connaissance à Geretsried : c'est ainsi que les trois partenaires de route y parviennent. Ils y rejoignent d'autres immigrants de Roumanie, et s'y établissent de manière durable.

Le passage en centre représente un moment important de l'installation en Allemagne. Celui de Geretsried, construit en 1959, offre des conditions sommaires : « nous avons vécu deux ans dans le foyer, c'était encore les baraquements avec de l'eau froide et les sanitaires dehors, et chauffé au charbon à l'intérieur. C'était complètement primaire, mais ça nous était égal. Nous étions tellement heureux d'être à nouveau ensemble, c'était totalement secondaire », dit

Madame G., arrivée deux ans après son époux, en 1970. Les souvenirs déplaisants liés aux difficultés matérielles et à l'incertitude des débuts sont compensés par une socialisation particulièrement active à l'intérieur du centre. R. S. raconte cette période : « *nous n'avions qu'une seule pièce ; mais je me souviens volontiers de cette période car c'était comme une grande famille* ». Le foyer est un lieu de rencontre avec d'autres immigrants, venus de Roumanie ou d'ailleurs. Monsieur L., adolescent, y noue ses premiers contacts : « *j'en ai connu quelques-uns au centre, une camarade de classe... Ensuite nous avons emménagé dans un immeuble de cinquante appartements, dans lequel vivaient beaucoup de Saxons de Transylvanie. On a fait connaissance, on a tout de suite formé une bande de gens du même âge... Personnellement, ça m'a beaucoup plu. Ma mère a beaucoup pleuré, elle voulait rentrer à la maison, mais ça ne m'a posé aucun problème. Pour moi c'était idéal* ». La reconstitution de la collectivité en migration commence dès cette étape ; les antennes locales des associations d'immigrants y interviennent : « *ici [à Geretsried] ce sont tous des immigrés, tous des déracinés. Des Allemands des Sudètes, des Silésiens, des Saxons de Transylvanie, et l'association a essayé de maintenir tous ces gens en relation pour les aider à dépasser leur mal du pays, pour qu'ils pensent encore un peu à chez eux. C'est une aide très importante* » (propos de Madame S.). Les parcours relatés par les interlocuteurs suivent souvent l'évolution suivante : lors du séjour en centre, ils parviennent à trouver un emploi sur place puis, leur situation financière étant plus confortable, ils accèdent par la suite à un logement individuel.

L'accès à un logement indépendant est décisif. Il repose, à nouveau, sur l'intervention des filières familiales et migratoires, combinées à des aides publiques. L'accès à la propriété immobilière est soutenu par des subventions fédérales, régionales et locales octroyées à tout *Aussiedler* adulte et allouées en vue de l'achat ou la construction d'un logement (ce qui explique pour partie la forte proportion d'immigrants ayant accédé à la propriété). Les pratiques résidentielles observées à Geretsried présentent ainsi quelques traits caractéristiques. D'abord, ces aides au logement incitent les foyers nucléaires à se regrouper au sein de la famille élargie, composée des grands-parents, des parents, et des petits-enfants. Les fonds publics reçus sont mis en commun afin de construire un bâtiment nouveau. Ensuite, les constructions nouvelles sont l'occasion d'en appeler aux solidarités migrantes. On ne recourt à une entreprise du bâtiment que pour les travaux les plus ardues. L'essentiel des tâches est réalisé grâce à la coopération de migrants de la même région de Roumanie, membres de la parentèle, amis, et parfois membres d'associations d'immigrés. Ces collaborateurs ne vivent pas nécessairement dans la même commune, ni en Allemagne : des proches demeurés en Roumanie peuvent être sollicités pour de tels événements, ce qui renforce les mobilités temporaires depuis la Roumanie. Enfin, ces pratiques résidentielles connaissent des fluctuations dans le temps. Les premiers arrivés ont connu un contexte plus favorable à la construction que les *Aussiedler* et *Spätaussiedler* des années 1990. Le raidissement de la situation résulte en partie de la fermeture du marché de l'emploi et du logement dans la décennie 1990 : les situations les plus instables concernent les derniers des arrivants, ceux-là mêmes dont les droits et avantages acquis sont inférieurs à ceux de leurs prédécesseurs.

### III/3. Entrer sur le marché du travail allemand : les réseaux comme intermédiaires

Les relations communautaires jouent aussi un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi, qui bénéficie le plus souvent de l'intervention de proches, parents, amis ou connaissances plus lointaines. Tel fut le cas de M. S., arrivé en RFA en 1973 avec un visa de tourisme obtenu grâce à l'invitation d'un oncle : « *L'oncle n'avait pas d'enfant ; il est sorti de prison en 1950, il a passé cinq ans en prison, et il a construit une maison ici, une petite entreprise. Il m'a toujours dit, reste ici, je n'ai personne. (...) Il avait une entreprise à Munich et habitait ici.*

*C'est comme ça que je suis venu à Geretsried. Il y avait aussi des Saxons ici, une femme de ma localité, et ici c'était organisé, il y avait un centre où les gens pouvaient obtenir une chambre. Mais j'ai trouvé un logement une semaine après ; depuis, je suis toujours dans la même entreprise ».*

Les primo-migrants ont parfois su réunir les ressources nécessaires pour créer leur propre entreprise ; le prolongement de l'immigration leur a permis d'accéder à une main-d'œuvre familiale, issue de relations amicales ou du même village. Un tissu économique de petites entreprises créées par des Allemands de Roumanie a ainsi émergé. Pour les arrivants, le bénéfice est grand : les incertitudes liées à la réinsertion dans la vie professionnelle et à la coopération avec des « autochtones » sont faibles. La précarité est d'autant moins grande que les membres de la famille peuvent avoir déjà trouvé un emploi pour chacun des arrivants, avant même que ceux-ci ne soient sur place. Monsieur L. immigré à l'âge de dix-huit ans : « *Geretsried était déjà connue, par les lettres, les appels téléphoniques, ma mère était venue en 1968, on savait déjà exactement comment c'était ici ; et le grand-père avait déjà trouvé un boulot pour chacun d'entre nous. Nous ne sommes restés que deux semaines à la maison, le temps de faire les papiers, puis nous sommes tous allés travailler. Ça allait vite à l'époque, après la Révolution c'est devenu autrement* ». En 1999 il travaille encore dans l'entreprise dans laquelle il a été employé à son arrivée.

L'aide des proches peut aussi conduire à obtenir des emplois dans des entreprises non liées à l'immigration : « *alors que j'étais encore en Roumanie, je savais déjà où j'allais travailler lorsque je viendrais en Allemagne. J'avais déjà un poste, j'avais des amis, des collègues qui avaient parlé dans l'entreprise : il y en a un qui vient maintenant, et il travaille aussi bien que nous. Nous étions appréciés là-bas, nous étions très bien vus, parce que nous étions travailleurs et devons l'être, parce que quand tu dois tout recommencer depuis le début...* ».

L'accès à l'emploi est toutefois à considérer aussi à la lumière des prestations publiques destinées aux *Aussiedler* et à leurs employeurs. Leur combinaison au contexte économique dynamique facilite la recherche d'un travail. Peu des personnes rencontrées sont au chômage ; les propos sur l'accès à l'emploi sont en général centrés sur les facilités en la matière, et non sur les obstacles. Beaucoup évoquent pourtant le resserrement du marché du travail depuis 1990 et les difficultés des derniers arrivés : « *à l'époque, dans les années 1970, c'était beaucoup plus facile qu'aujourd'hui pour l'intégration et pour trouver du travail. Ça ne posait pas de problème. Mon mari a immédiatement trouvé du travail, car il avait un métier technique, et moi j'étais bibliothécaire, j'ai reçu une attestation de la mairie disant qu'un poste ou qu'une bibliothèque allait être ouvert. (...) Mais j'ai attendu jusqu'à ce que le poste soit créé ici en 1977 et je suis devenue bibliothécaire. (...) Globalement, dans les années 1970 c'était très facile, il y avait beaucoup d'offres d'emploi, chacun était content d'avoir trouvé quelque chose, un travail de bureau ou quoi que ce soit d'autre (...). Tout était en chamboulement à l'époque, ici aussi, et c'était bien plus facile de s'en sortir, de commencer à travailler, que maintenant* », selon Madame G.

Néanmoins, de nombreux travaux scientifiques consacrés à l'insertion des *Aussiedler* dans le marché du travail allemand insistent sur les déclassements professionnels consécutifs à l'immigration. Les arrivants sont plus vulnérables face à la perte d'emploi, et le taux de chômage est plus élevé parmi eux qu'au sein de la population allemande totale (Koller, 1997). L'acceptation d'emplois sous-qualifiés est la conséquence de pratiques socio-spatiales particulières, et plus spécifiquement du souhait de ne pas déménager en Allemagne. Ceci se traduit par une mobilité interne plus faible parmi les Allemands de Roumanie installés en RFA qu'au sein de la population globale (Heller, Koch : 1987). Si les réseaux de migrants

constituent un soutien indéniable pour l'accès au marché du travail, ils exercent aussi un rôle limitant sur les mobilités géographiques et professionnelles.

## Conclusion

L'immigration des Allemands de Roumanie en Allemagne relève dans un premier temps d'une logique de regroupement familial, inscrite dans un contexte géopolitique national et international particulier. Cette dynamique migratoire précède les dispositions juridiques *ad hoc* qui viennent lui donner une existence légale quelques années plus tard, et la soutenir. En dépit de cette politique spécifique, la migration ne peut ensuite se maintenir que grâce à l'intervention de structures relationnelles plus ou moins importantes (familiales, villageoises, associatives...) entre la RFA et la Roumanie. Parfois pour contrebalancer les obstacles à sortir de la Roumanie communiste, parfois pour contrecarrer les difficultés à obtenir le statut de *Aussiedler* ou *Spätaussiedler*. Ces réseaux migratoires ont ainsi rendu possible le maintien du flux pendant six décennies. Enfin, si les arrivants bénéficient d'un certain nombre de subventions publiques une fois installés en Allemagne, ils s'appuient à nouveau sur les réseaux communautaires pour s'insérer de façon durable dans la société d'accueil. L'analyse des expériences des migrants allemands de Roumanie met en lumière le rôle central de la cellule familiale dans la migration, tout comme celui de réseaux migratoires internationaux ; elle éclaire aussi la nécessité, pour les candidats à l'émigration et leurs proches, d'élaborer des stratégies d'adaptation et de contournement des obstacles qui s'opposent à leur projet migratoire. Cette immigration est loin de n'être que le résultat d'une gestion rationnelle et administrative par les appareils d'État concernés, elle est aussi le fruit de décisions arbitraires et de capacités à la « débrouillardise » qui n'ont finalement que peu de liens au fait que les migrants sont réputés être allemands. Le vécu et les expériences de ceux qui se déplacent dans le cadre de la politique des *Aussiedler* amènent finalement à conclure que cette migration repose très fortement sur les dynamiques relationnelles internes au groupe en migration. Plus largement, politique migratoire et réseaux de migrants apparaissent tous deux comme des moyens de mettre en œuvre un projet de mobilité. Ces ressources sont étroitement imbriquées dans les pratiques, et leur combinaison connaît des déclinaisons diverses en fonction des étapes et des époques. Lire l'immigration des Allemands de Roumanie en Allemagne par le prisme des réseaux migratoires invite donc à repenser la catégorisation de celle-ci comme une « migration ethnique » ou de « retour », et à revisiter les articulations entre la politique dédiée aux *Aussiedler* et leurs expériences en migration.

## Références bibliographiques

Bauer Thomas, Zimmerman Klaus F. (1997) Network Migration of ethnic Germans, *International Migration Review*, 31(1), pp.143-149.

Brubaker Rogers (1998) Migrations of Ethnic Unmixing in the New Europe, *International Migration Review*, 32(4), pp.1047-1065.

BAMF (Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge) (2013) *Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung.*

*Migrationsbericht 2011*, Bundesministerium des Innern, Berlin, 336 p. [en ligne] consulté le 15/03/2013. URL :

<http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Migrationsberichte/migrationsbericht-2011.html>

- BMI (Bundesministerium des Innern) (2001) *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, Bonn, n°110.
- Dietz Barbara (1999) *Ethnic German Immigration from Eastern Europe and the former Soviet Union to Germany : the Effects of Migrant Networks*, Bonn, Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit (IZA), Discussion paper Series, 68, 21 p.
- Feldblum Miriam (1998) Reconfiguring Citizenship in Europe, in Joppke Christian Eds., *Challenge to the Nation-State: Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford, Oxford University Press, pp.231-271.
- Heller Wilfried, Koch Friedhelm (1987) Deutsche Aussiedler aus Rumänien. Landsleute oder eine Minorität? Zur räumlichen Mobilität einer Einwanderergruppe, in Tolksdorf Ulrich Ed., *Jahrbuch für Ostdeutsche Volkskunde*, Marburg, Elwert Verlag, Band 30, pp.21-55.
- Hofmann Hans-Jürgen, Heller Wilfried, Bürkner Hans-Joachim (1991) Aussiedler in der Bundesrepublik Deutschland, *Geographische Rundschau*, 12, p.736-739.
- Hofmann Hans-Jürgen, Bürkner Hans-Joachim, Heller Wilfried (1992) Aussiedler - eine neue Minorität: Forschungsergebnisse zum räumlichen Verhalten sowie zur ökonomischen und sozialen Integration, *Praxis Kultur- und Sozialgeographie*, 9, 84 p.
- Joppke Christian (2005) *Selecting by origin. Ethnic Migration in the Liberal State*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 330 p.
- Joppke Christian, Rozenhek Zeev (2009) Contesting Ethnic Migration : Germany and Israel Compared, in Tsuda Takeyuki Ed., *Diasporic Homecomings. Ethnic Return Migration in Comparative Perspective*, Stanford, Stanford University Press, pp.73-99.
- Klekowski von Koppenfels Amanda (2002a) The Decline of Privilege : The Legal Background to the Migration of Ethnic Germans, in Rock David, Wolff Stephan Eds., *Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York-Oxford, Berghahn Books, pp.102-118.
- Klekowski von Koppenfels Amanda (2002b) Politically Minded: The Case of Aussiedler as an Ideological Defined Category, in Sozialwissenschaftlicher Fachinformationsdienst (soFid), *Migration und ethnische Minderheiten*, p. 7-28. [en ligne] consulté le 15/03/2013. URL : [http://www.gesis.org/fileadmin/upload/dienstleistung/fachinformationen/servicepublikationen/sofid/Fachbeitraege/Migration\\_2002-1.pdf](http://www.gesis.org/fileadmin/upload/dienstleistung/fachinformationen/servicepublikationen/sofid/Fachbeitraege/Migration_2002-1.pdf)
- Klekowski von Koppenfels Amanda (2004) Second-Class Citizens ? Restricted Freedom of Movement for *Spätaussiedler* is Constitutional, *Public Law*, 5(4), pp.761-789.
- Koch Friedhelm (1991) *Deutsche Aussiedler aus Rumänien. Analyse ihres räumliches Verhaltens*, Köln, Böhlau Verlag, 437 p.
- Koller Barbara (1997) Aussiedler der großen Zuwanderungswellen - was ist aus Ihnen geworden? Die Eingliederungssituation von Aussiedlerinnen und Aussiedlern auf dem Arbeitsmarkt in Deutschland, *Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, 30(4), pp.766-789.
- Levy Daniel (2002) Integrating Ethnic Germans in West Germany : The Early Postwar Period, in Rock David, Wolff Stephan Eds., *Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York-Oxford, Berghahn Books, pp. 19-37.
- Massey Douglas S., Arango Joaquin, Hugo Graeme, Kouaouci Ali, Pellegrino Adela, Taylor J. Edward (1993) Theories of International Migration: a Review and Apraisal, *Population and Development Review*, 19(3), pp.433-461.
- Michalon Bénédicte (2003a) Migrations des Saxons de Transylvanie vers l'Allemagne. De l'émigration ethnique à la circulation migratoire, *Balkanologie*, VII(1), pp.19-42.

Michalon Bénédicte (2003b) De la politique des *Aussiedler* à la circulation : diversification des pratiques migratoires des Saxons de Transylvanie, in Diminescu Dana Ed., *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp.65-98.

Michalon Bénédicte 2003 (c) *Migrations des Saxons de Transylvanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le « retour »*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Poitiers, 2003, 577 p.

Michalon Bénédicte (2009) Cât de specifice sunt migrațiile germanilor din România? Etnicitate, rețele și circulație migrațională [Les migrations des Allemands de Roumanie sont-elles spécifiques? Ethnicité, réseaux et circulation migratoire], in Anghel Remus Gabriel, Horvath Istvan Eds., *Sociologia migrației. Teorii și studii de caz românești*, Iasi, Polirom, pp.86-104.

Michalon Bénédicte (2010) Les *Aussiedler*, une migration parmi tant d'autres. Contingences géopolitiques et désethnicisation de la loi d'immigration en Allemagne, in Dufoix Stéphane, Guerassimoff Karine, De Tinguy Anne Eds., *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Science Po, pp.165-182.

Münz Rainer, Ohliger Rainer (1998) *Deutsche Minderheiten in Ostmittel- und Osteuropa, Aussiedler in Deutschland*, Berlin, Universität Humboldt, série "Demographie Aktuell", n°9, 43 p.

Münz Rainer, Ohliger Rainer Eds. (2003) *Diasporas and Ethnic Migrants. Germany, Israel and Post-Soviet Successor States in comparative Perspective*, Londres, Taylor and Francis, 482 p.

Myß Walter Ed. (1993) *Lexikon der Siebenbürger Sachsen*, Thaur bei Innsbruck, Wort und Welt Verlag, 623p.

Noiriel Gérard (2001) *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 400 p.

Oberpenning Hannelore (1999) Das 'Modell Espelkamp'. Zur Geschichte der sozialen und kulturellen Eingliederung von Flüchtlingen, Vertriebenen und *Aussiedlern*, in Motte Jan, Ohliger Rainer, Von Oswald Anne Eds., *50 Jahre Bundesrepublik. 50 Jahre Einwanderung. Nachkriegsgeschichte als Migrationsgeschichte*, Francfort/New York, Campus Verlag, pp.31-55.

Schnapper Dominique (1994) *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 228 p.

Sprink Joachim, Hellmann Wolfgang (1989) Finanzielle Belastung oder ökonomisches Potential?, *Informationen zur Raumentwicklung*, n°5, pp.323-329.

Sterbling Anton (1995) *Ethnische Probleme in Rumänien*, Hamburg, Universität der Bundeswehr, Beiträge aus dem Fachbereich Pädagogik, 46 p.

Thränhardt Dietrich (2000) *Aussiedler-Netzwerke, Netzwerke für Aussiedler*, *Info-Dienst Deutsche Aussiedler*, n°106, pp. 12-30.

Tsuda Takeyuki Ed. (2009) *Diasporic Homecomings. Ethnic Return Migration in Comparative Perspective*, Stanford, Stanford University Press, 362 p.

Weber Georg, Weber-Schlenther Renate, Sill Oliver, Kneer Georg (1995) *Die Deportation von Siebenbürger Sachsen in die Sowjetunion, 1945-1949, Band 1: die Deportation als historisches Geschehen*, Cologne, Böhlau Verlag, 737 p.

Wolff Stephan (2002) From Colonists to Emigrants : Explaining the 'Return-Migration' of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe, in Rock David, Wolff Stephan Eds.,

Michalon Bénédicte, « Les expériences migratoires des *Aussiedler* : Regroupement familial et réseaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2013, vol.29, n°3, pp.55-75.

*Coming Home to Germany? The Integration of Ethnic Germans from Central and Eastern Europe in the Federal Republic*, New York-Oxford, Berghahn Books, pp.1-15.